



#MAROC\_34.515\_coopératives\_recensées\_à\_fin\_juin\_2020

#MAROC\_34.515\_coopératives\_recensées\_à\_fin\_juin\_2020 Elles ont plus que doublé sur les cinq dernières années. Elles font vivre 600.000 ménages Lors de l'entrée en vigueur, en juillet 2016, de la loi 112-12 relative aux coopératives, l'ensemble des intervenants du secteur n'avaient qu'un objectif en tête, celui de booster le rythme de création de ces groupements et de facto de doter le marché marocain de structures formelles, créatrices de valeurs particulièrement dans le milieu rural. Le pari est désormais relevé. Les chiffres qui nous ont été communiqués par l'Office du développement de la coopération (ODCO) démontrent clairement cet impact. La dynamique de création de coopératives au Maroc affiche une cadence soutenue ces dernières années. Leur nombre s'est accru de près de 120% sur la période allant de fin 2015 au premier semestre 2020. Un cap marqué par une nouvelle organisation juridique de ce tissu qui garantit, de façon directe, une autonomisation financière à 608.490 personnes. Ce chiffre représente, en effet, le nombre global des adhérents des 34.515 coopératives inscrites à fin juin 2020 au registre central géré par l'Office. Près de 22.000 coopératives opèrent dans l'agriculture L'agriculture continue d'être le champ de prédilection des coopératives. Le secteur capte à ce jour 63,67% des groupements actifs. Avec 433.733 adhérents, les coopératives agricoles sont actuellement au nombre de 21.976 groupements, soit un taux d'accroissement de l'ordre de 108,5% comparé à fin 2015. Le secteur de l'artisanat arrive en deuxième position avec 6.513 coopératives. Leur nombre s'est accru de 160,8%

sur la période allant de fin 2015 à fin juin 2020. Les coopératives opérant dans le secteur de l'habitat ont, en revanche, progressé de 6,5% sur ladite période, se situant ainsi autour de 1.219 unités et 51.036 adhérents. Le secteur du commerce et services compte, pour sa part, 735 coopératives marquant ainsi un pic de 842% sur les 5 dernières années. Le secteur de l'argane couvre, quant à lui, 2,03% de la structure globale des coopératives. L'ODCO recense, à cet effet, 701 groupements en activité (+134%) d'un effectif global de 11.153 adhérents. De même, 530 coopératives ont choisi de se spécialiser dans les plantes médicinales et aromatiques, grim pant ainsi de 256,7% comparé aux créations enregistrées à fin 2015. Le registre des coopératives compte, également, 495 coopératives de pêche (7.587 adhérents), 446 coopératives opérant dans le secteur des forêts (11.755 adhérents), 442 coopératives dans le secteur d'alphabétisation (2.878 adhérents) et 253 coopérations dans le tourisme (1.433 adhérents). De nouvelles activités qui émergent Le cap allant de fin 2015 au premier semestre 2020 a été marqué par l'essor de nouvelles branches d'activités qui malgré le fait qu'elles ne représentent que des petites parts compte tenu de la structure globale des coopératives, elles emploient une grande partie de la population. Parmi les secteurs qui commencent à émerger on relève la consommation (43 coopératives et 6.868 adhérents), l'exploitation des carrières (69 coopératives et 1.623 adhérents), le traitement de déchets (112 coopératives et 936 adhérents), le conseil et gestion (38 coopératives et 238 adhérents) et les mines (14 coopératives et 331 adhérents). Une dynamique soutenue des créations au niveau régional La répartition régionale des coopératives fait ressortir un pic de création au niveau de l'Oriental. Le nombre de créations s'est consolidé de 277,94% comparé à fin 2015 atteignant ainsi 4.592 coopératives comptant à leur actif 74.387 adhérents. La région Marrakech-Safi arrive en deuxième position en termes d'évolution. On relève une hausse de 154,98% des créations, soit 3.585 coopératives à fin juin 2020 totalisant 84.269 membres. A Drâa Tafilalet, le nombre des coopératives a grimpé de 144,14% au titre des cinq dernières années, soit 2.439 coopératives actives et 54.697 adhérents. La progression au niveau de Souss-Massa est évaluée à 138,92% couvrant ainsi 3.333 groupements pour 52.750 adhérents. Il est à noter que l'ensemble des régions ont affiché une tendance de création positive. A Guelmim Oued Noun, la hausse est estimée à 114,26% contre 104,74 à Fès-Meknès, 102,02 à Casablanca-Settat, 90,44% à Beni Mellal-Khénifra, 82,70% à Rabat-Salé-Kénitra, 81,98% à Laayoune-Sakia Al Hamra, 80% à Tanger-Tétouan-Al Hoceima et 26,51% à Dakhla-Oued Dahab. Plus de 60.000 adhérents aux coopératives féminines A fin juin 2020, le nombre des coopératives féminines a atteint les 5.794 unités mobilisant ainsi un actif de l'ordre de 60.119 adhérentes. Ces groupements opèrent en grande partie dans l'artisanat (2.662 coopératives) et l'agriculture (1.744 coopératives). On recense, également, 552 coopératives féminines d'argane (9.746 membres), 357 coopératives de denrées alimentaires (2.885 membres) et 133 coopératives de plantes médicinales et aromatiques (1.324 membres). On note par ailleurs 129 coopératives féminines dans les commerces et services, 66 dans l'alphabétisation, 61 dans la pêche, 22 dans le tourisme, 17 dans les forêts, 15 dans la main-d'oeuvre, 13 dans l'imprimerie et papeterie, 9 dans l'art et culture, 5 dans le traitement de déchets, 3 dans le conseil et la gestion, 3 dans la consommation et 1 dans le commerce et électronique ainsi que les télécommunications et le transport. Il est à noter que les coopératives féminines sont réparties sur l'ensemble du territoire. On compte 829 groupements à Souss-Massa, 737 à Laayoune-Sakia Al Hamra, 659 à Marrakech-Safi, 548 à Fès-Meknès, 520 à Guelmim Oued Noun, 498 à Casablanca-Settat, 492 dans l'Oriental, 431 à Tanger-Tétouan-Al Hoceima, 361 à Drâa-Tafilalet, 332 à Rabat-Salé-Kénitra, 319 à Beni-Mellal-Khenifra et 68 à Dakhla-Oued Dahab. Un nouveau mode organisationnel introduit par la loi 112-12 Il faut dire que l'immatriculation des coopératives au registre introduit par la loi n°112-12 leur a conféré un statut leur permettant de développer leur activité en toute assurance et, éventuellement, soumissionner aux marchés publics. Cette nouvelle organisation est



venue encourager la libre initiative des coopérateurs, en mettant fin à la lenteur administrative qui autrefois avortait les créations du fait du retard d'agrément et par conséquent l'a assaini de toute démarche informelle. En effet, le secteur marque depuis 2016 une rupture avec le mode de fonctionnement antérieur qui régissait la création de coopérative par un système d'autorisation couronné en fin d'étape par l'obtention d'un agrément de reconnaissance visé par le ministre de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire. A l'heure actuelle, les coopératives sont dotées d'un mécanisme juridique à la fois adapté et facile. La première étape consiste à valider la dénomination de la coopérative. Cette procédure de validation, à initier au niveau des services et délégations de l'ODCO, ne dépasse pas un délai de 48 heures. Elle est couronnée par l'octroi d'un document équivalant au certificat négatif octroyé aux entreprises. Une fois cette étape franchie, le dossier de création de la coopérative est déposé au niveau de l'autorité locale qui accorde à l'intéressé un re&ccedil;u, suivra par la suite l'enregistrement au registre local domicilié au niveau des tribunaux de première instance. Le 26 octobre 2020 Source web Par : Aujourd'hui Le Maroc